

ACCORD CADRE

ATTRI1

ACTE D'ENGAGEMENT N° (VILLE) :

N ° (ETAT) :

En cas de candidature groupée, un acte d'engagement unique est rempli pour le groupement d'entreprises.

A - Objet de l'acte d'engagement

■ **Objet de l'accord-cadre**

Fourniture de pièces de rechange et prestations de maintenance associées pour la réparation des véhicules spécialisés dans la lutte contre l'incendie et le secours à victimes et les véhicules lanceur-eau.

Lot n° 4 : Fourniture de pièces de rechange pour la réparation de matériels CDT PULVERISATION équipant les engins de la BSPP.

Codes CPV : 34640000-5 « Éléments automobiles »

34330000-9 « Pièces de rechange pour poids-lourds, camionnettes et automobiles ».

Code nomenclature de la Préfecture de police : 18.001 « pièces détachées véhicules de lutte contre incendie »

■ **Cet acte d'engagement correspond :**

1. à l'accord-cadre relatif à l'acquisition de pièces de rechange pour la réparation de matériels CDT PULVERISATION équipant les engins de la BSPP.
2. à l'offre de base.

B - Engagement du titulaire ou du groupement titulaire

B1 - Identification et engagement du titulaire ou du groupement titulaire

(Cocher les cases correspondantes.)

Après avoir pris connaissance :

Des pièces constitutives de l'accord-cadre visées à l'article 3 du CCAP n° 2100193,

et conformément à leurs clauses,

le signataire

s'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte ;

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

engage la société sur la base de son offre ;

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

l'ensemble des membres du groupement s'engagent, sur la base de l'offre du groupement ;

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale de chaque membre du groupement, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

à livrer les fournitures demandées ou à exécuter les prestations demandées :

aux prix indiqués aux annexes financières jointes au présent document.

Conformément à l'article 1.5 du CCAP :

- L'accord-cadre est conclu avec un montant minimum annuel de 5 000 euros HT et avec un montant maximum annuel de 25 000 euros HT ;
- Le taux de TVA est de 20 %.

B2 – Nature du groupement et, en cas de groupement conjoint, répartition des prestations

(En cas de groupement d'opérateurs économiques.)

Pour l'exécution du marché public, le groupement d'opérateurs économiques est :
(Cocher la case correspondante.)

conjoint OU solidaire

(Les membres du groupement conjoint indiquent dans le tableau ci-dessous la répartition des prestations que chacun d'entre eux s'engage à réaliser.)

Désignation des membres du groupement conjoint	Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint	
	Nature de la prestation	Montant HT de la prestation

B3 - Compte (s) à créditer

(Joindre un ou des relevé(s) d'identité bancaire ou postal.)

■ Nom de l'établissement bancaire :

■ Numéro de compte :

B4 - Avance

Sans objet

B5 - Durée d'exécution du marché public

Le marché public est reconductible : NON OUI

L'accord-cadre débute est conclu pour une durée de d'un (1) an à compter de sa date de notification. En l'absence de décision contraire du représentant du pouvoir adjudicateur, notifiée au titulaire au moins de deux (2) mois avant l'échéance de la période en cours, l'accord-cadre est reconduit tacitement, trois (3) fois pour la même durée, sans que sa durée totale ne puisse dépasser quatre (4) ans. Le titulaire ne pourra s'opposer à la reconduction.

C - Signature du marché public par le titulaire individuel ou, en cas groupement, le mandataire dûment habilité ou chaque membre du groupement

Attention, si le soumissionnaire (individuel ou groupement d'entreprises) a présenté un sous-traitant au stade du dépôt de l'offre et que l'acte spécial concernant ce sous-traitant n'a pas été signé par le soumissionnaire ou membre du groupement et le sous-traitant concerné, il convient de faire signer ce DC4 par le biais du formulaire ATTR12.

C1 – Signature du marché public par le titulaire individuel :

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

C2 – Signature du marché public en cas de groupement :

Les membres du groupement d'opérateurs économiques désignent le mandataire suivant ([article R. 2142-23](#) ou [article R. 2342-12](#) du code de la commande publique) :

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du mandataire]

En cas de groupement conjoint, le mandataire du groupement est :

(Cocher la case correspondante.)

conjoint OU solidaire

Les membres du groupement ont donné mandat au mandataire, qui signe le présent acte d'engagement :

(Cocher la ou les cases correspondantes.)

- pour signer le présent acte d'engagement en leur nom et pour leur compte, pour les représenter vis-à-vis de l'acheteur et pour coordonner l'ensemble des prestations ;
(joindre les pouvoirs en annexe du présent document en cas de marché public autre que de défense ou de sécurité. Dans le cas contraire, ces documents ont déjà été fournis)
- pour signer, en leur nom et pour leur compte, les modifications ultérieures du marché public ;
(joindre les pouvoirs en annexe du présent document en cas de marché public autre que de défense ou de sécurité. Dans le cas contraire, ces documents ont déjà été fournis)
- ont donné mandat au mandataire dans les conditions définies par les pouvoirs joints en annexe.
(hors cas des marchés de défense ou de sécurité dans lequel ces documents ont déjà été fournis).

Les membres du groupement, qui signent le présent acte d'engagement :

(Cocher la case correspondante.)

- donnent mandat au mandataire, qui l'accepte, pour les représenter vis-à-vis de l'acheteur et pour coordonner l'ensemble des prestations ;
- donnent mandat au mandataire, qui l'accepte, pour signer, en leur nom et pour leur compte, les modifications ultérieures du marché public ;
- donnent mandat au mandataire dans les conditions définies ci-dessous :
(Donner des précisions sur l'étendue du mandat.)

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

D - Identification et signature de l'acheteur.

■ Désignation de l'acheteur

Ville de Paris/Ministère de l'Intérieur
Préfecture de police de Paris
Secrétariat Général pour l'Administration
Direction des Finances, de la Commande Publique et de la Performance
Bureau de la Commande Publique et de l'Achat
1, bis rue de Lutèce
75195 PARIS cedex 04
Tel : 01.70.22.26.47
Fax :01.70.22.25.50
Mél : prefpol.marchespublics-scp@interieur.gouv.fr

■ Nom, prénom, qualité du signataire du marché public

Monsieur le Préfet de police

■ Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'[article R. 2191-59](#) du code de la commande publique, auquel renvoie l'[article R. 2391-28](#) du même code (nantissements ou cessions de créances)

Monsieur le Directeur des Finances, de la Commande Publique et de la Performance ou son représentant
Bureau de la Commande Publique et de l'Achat
1 bis, rue de Lutèce
75195 PARIS Cedex 04
Mél : prefpol.marchespublics-scp@interieur.gouv.fr

■ Désignation, adresse, numéro de téléphone des comptables assignataires

Budget Spécial : Monsieur le Directeur Régional des Finances Publiques d'Ile-de-France et de Paris - 94 rue Réaumur – 75104 PARIS cedex 02.

Budget Etat : Monsieur le Directeur Régional des Finances Publiques d'Ile de France et de Paris – Site Notre Dame des Victoires - 16/18 rue Notre Dame des Victoires - CS 30225 - 75081 PARIS cedex 10.

■ Imputations budgétaires

Budget Spécial : La dépense sera imputée au budget spécial de la préfecture de police : exercice 2022 et suivants, à la section fonctionnement - Chapitre 921, Chapitre-article 921-1312, compte nature 60632.

Budget Etat : La dépense sera imputée au budget de l'Etat, exercice 2022 et suivants :

Ministère de l'Intérieur - mission Sécurité - programme 176 « Police Nationale.
 Domaine fonctionnel : 0176-06-07
 Activité : 0176PNEQ0332
 Centre financier : 0176-DIDF-DLOG
 Groupe de marchandise : 34.03.01, 34.03.06, 45.05.06.

Le présent acte d'engagement est complété par les annexes suivantes :

- Annexe n°1 à l'acte d'engagement: « Bordereau des prix unitaires » ;
- Annexe n°2 à l'acte d'engagement: « Prix catalogue et taux de remise » ;
- Annexe n°3 à l'acte d'engagement: « Délai de livraison ».

A : , le

Signature
(représentant de l'acheteur habilité à signer l'accord
cadre)